

PROMEA CP ACTUALITÉS 01/20

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer sur des thèmes importants et actuels de PROMEA caisse de pension :

Comptes annuels 2019 et taux de couverture au 31.12.2019

Le conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2019 et pris connaissance du **taux de couverture de 109,9 % au 31.12.2019** (taux de couverture année précédente 106,0 %). La performance nette des placements en capitaux s'élevait l'année dernière à 9,77 % (année précédente -3,12 %). Malgré la réduction du taux d'intérêt technique au 31.12.2019 de 2,25 % à 1,75 %, un excédent de CHF 57,3 millions a pu être inscrit au compte d'exploitation. Cet excédent a été intégralement crédité à la réserve de fluctuation de valeur. Celle-ci s'élève au 31.12.2019 à CHF 131,8 millions.

D'autres informations sur les comptes annuels 2019 sont publiées dans le rapport de gestion, qui paraîtra en juin 2020. La version abrégée sera envoyée à toutes les sociétés affiliées. La version intégrale du rapport de gestion ainsi que le bref compte rendu seront publiés sur notre site internet www.promea-pk.ch.

Situation financière actuelle

Depuis début mars 2020, les marchés financiers ont évolué de manière négative et très volatile en raison de la crise du corona. Actuellement, le taux de couverture estimé s'élève à environ 104,0 %. Veuillez consulter notre site internet, sur lequel nous publions tous les mois la situation financière actuelle de PROMEA caisse de pension.

Ordonnance Covid-19 réserves de cotisations d'employeur et chômage partiel

Comme déjà publié sur notre site internet, il existe depuis la perception des cotisations en avril 2020 la possibilité provisoire, pendant six mois, de financer également les cotisations de travailleurs avec le solde disponible de la **réserve de cotisations d'employeur**. Si vous disposez d'une telle réserve et souhaitez le décompte correspondant, nous vous prions de bien vouloir nous le communiquer par écrit.

Veuillez garder à l'esprit qu'en cas de chômage partiel, l'intégralité des cotisations de caisse de pension reste due. Aussi longtemps que l'obligation de verser un salaire de l'employeur subsiste, la caisse de pension n'adapte pas le revenu assuré.

Nous avons réduit l'effectif de nos employés sur place à un minimum. Malgré cela, la disponibilité à fournir des informations est assurée. Nous sommes joignables aux heures usuelles d'ouverture des bureaux via le numéro principal, la ligne directe / l'e-mail des collaborateurs. En cas de retards, nous vous prions de bien vouloir faire preuve de compréhension. Il nous tient à cœur d'être pour vous un partenaire fiable même en ces temps difficiles.

Nous vous souhaitons de joyeuses Pâques et une bonne santé. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Veuillez vous adresser à la direction de PROMEA caisse de pension en composant le 044 738 53 53 ou par e-mail adressé à info@promea.ch.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer ces informations à vos collaborateurs.

Schlieren, le 9 avril 2020

Meilleures salutations

PROMEA caisse de pension

Conseil de fondation et direction